



Check-list Communication Concept de protection

Pour les groupes scouts

Les check-lists suivantes doivent servir à transmettre les informations du concept de protection pour les activités scoutées. Les points les plus importants qui doivent être communiqués sont répartis selon les différents groupes cibles. Entre parenthèses, les numéros de chapitre du concept de protection, où les informations complètes sont consultables. Les points généraux de communication figurent au chapitre 7 du [concept de protection](#). Si la Confédération ou les cantons adoptent des mesures complémentaires, celles-ci doivent être considérées comme prioritaires.

RG / Maîtrise → Parents

Les points suivants ont été communiqués **aux parents et aux participants avant la première activité**:

- Les activités ne peuvent se dérouler qu'à l'extérieur. (2)
- En cas de symptômes de la maladie la participation est impossible aux activités scoutées, un auto-isolément est préconisé en accord avec le pédiatre/médecin de famille (1a)
- Il est déconseillé aux personnes appartenant à un groupe à risque, donc particulièrement exposées, de participer à des activités scoutées (1b)
- La décision de participer à des activités appartient aux parents (1b)
- Privilégier si possible l'arrivée et le départ des participants vers et depuis le lieu des activités en vélo ou à pied, afin d'éviter d'emprunter les transports publics si possible (3a)
- Respecter les règles de distanciation avec les autres parents et responsables lors de l'arrivée et du départ des participants avec les parents et porter le masque (3c)

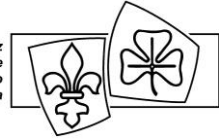
RG → Maîtrise

Les points suivants ont été communiqués et discutés avec **la maîtrise**:

- En cas de symptômes de la maladie, la participation est impossible aux activités scoutées et aux réunions, un auto-isolément est préconisé en accord avec le médecin de famille (1a)
- Il est déconseillé aux personnes appartenant à un groupe à risque, donc particulièrement exposées, de participer à des activités scoutées (1b)
- Toutes les responsables doivent porter un masque facial pendant les activités dans les espaces extérieurs si les distances ne peuvent pas être respectées (3b)
- La décision de participer à des activités appartient individuellement aux responsables. Si trop de responsables ne se sentent pas assez bien pour animer une activité, celle-ci doit être annulée (ne pas imposer de pression sur le groupe). (1c)
- Respecter les règles de distanciation avec les parents lors de l'arrivée et du départ des participants avec les parents et porter le masque (3c)

Le RG du groupe met le concept de protection à disposition de ses responsables et les informe des règles de base:

- Les responsables doivent connaître le concept de protection du MSdS.
- Les activités ne peuvent se dérouler qu'à l'extérieur. (2)
- Respecter les règles de distanciation concernant l'activité effective et porter le masque (3c)



- Veiller à planifier le moins d'activités avec contact physique possible (3a)
- Une seule personne responsable du respect des conditions cadres en vigueur formulées par le concept de protection doit être désignée pour chaque activité. (6)

RG → autres personnes au sein du groupe

Outre les participants, les parents et les responsables, le concept de protection a été mis à la disposition des personnes suivantes:

- Comité des parents
- Responsables du matériel
- Responsables des homes scouts et des associations locales
(→ Pour les plans de protection pour les homes scouts, voir stiftung-pfadiheime.ch)
- Autres personnes du réseau d'encadrement (AdA, présidence, etc.)

Le concept peut être envoyé de manière proactive à d'autres institutions / personnes concernées, par exemple les paroisses.

Discuter en équipe

Les points suivants issus du concept de protection ont fait l'objet d'une discussion entre responsables:

- Les activités ne peuvent se dérouler qu'à l'extérieur. (2)
- Obligation de port du masque pour tous les responsables (3b)
- Tous doivent se laver les mains avant et après l'activité. (4a)
- Mettre les moyens en œuvre pour toujours garantir le lavage des mains, dehors avec un bidon d'eau et du savon biodégradable (4b)
- Nettoyer les toilettes et les poignées de porte avant chaque activité (4b)
- Ne pas préparer les repas (4c)
- Veiller à la distanciation avec les autres groupes de personnes pendant les activités dans les espaces publics (5c)
- Eviter les activités dans des lieux fortement fréquentés si possible (5c)
- Lister les personnes présentes lors des activités et les rassembler de manière centralisée au sein du groupe. La liste de présence doit être conservée pendant 14 jours. (5a)
- Désignation d'une personne responsable (6)